

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 31

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2021

Réuni le : 02/12/2021

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat passé pour 3 ans avec la société SR Dauphiné Savoie pour la maintenance du SSI compter du 01/01/2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 09/12/2021 08:05:09

BIEN_20212022_31_0730006K_211220163330

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Contrat passé pour 3

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 31

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 30
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2021

Réuni le : 02/12/2021

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Les dons sont autorisés pour le voyage aux Pays Bas.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acquisition et aliénation des biens

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 38
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/11/2021
Réuni le : 02/12/2021
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acquisition ou l'aliénation des biens.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sortie d'inventaire pour mise au rebus de 2 machines datant de 1989 et 1984 poue une valeur de 4866.81.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 28

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2021

Réuni le : 02/12/2021

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59

- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3

- le code des collectivités territoriales

- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2022

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 6

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 06/12/2021 16:19:46

BIEN_20212022_28_0730006K_211210154612

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Budget initial

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 28

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : 1/ Mettre à jour la pièce B.1.3 avec la DBM 15 de 20000 € ; le montant des prélèvements déjà autorisés, sera de 85.739,55 au lieu de 65.739,55.

2/ En AP le code d'activité 13TASTA du domaine STAGES - PFMP en dépenses n'a pas de contrepartie en recettes pour ce même code d'activité ce qui crée un déséquilibre entre les prévisions de recettes pour un montant de 5000 €.

→ faire - mail envoyé à B. DIVET
+ communication tel. avec N. Imbert

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Imbert

Prénom : Jean-Luc

Signé le : 10/12/2021 15:46:12

BIEN_20212022_28_0730006K_211210154612

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Budget initial

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 28

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : 1/ Mettre à jour la pièce B.1.3 avec la DBM 15 de 20000 € ; le montant des prélèvements déjà autorisés, sera de 85.739,55 au lieu de 65.739,55.

2/ En AP le code d'activité 13TASTA du domaine STAGES - PFMP en dépenses n'a pas de contrepartie en recettes pour ce même code d'activité ce qui crée un déséquilibre entre les prévisions de recettes pour un montant de 5000 €.

BICT_20212022_28_0730006K_211216182552

069009XE
ACADEMIE DE GRENOBLE
CONSEIL REGIONAL DE RHONE ALPES
78 ROUTE DE PARIS
69260 CHARBONNIERES LES BAINS

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Budget initial

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 28

Année scolaire : 2021-2022

Par délégation du Président du Conseil régional

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Observation Région : bonjour, 1-En AP, le code d'activité 00GRETA en recettes n'a pas son équivalent numéraire en dépenses. 2-En AP le code d'activité 13TASTA en dépenses n'a pas de contrepartie en recettes ce qui crée un déséquilibre entre les prévisions de recettes pour un montant de 5000 €. Merci de bien vouloir vérifier. Cordialement

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 36

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2021

Réuni le : 02/12/2021

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Avenant du contrat Quadient pour abonnement location entretien de la machine à affranchir. Fin inchangé au 31/03/2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 09/12/2021 08:05:22

BIEN_20212022_36_0730006K_211220235738

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Avenant du contrat Q

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 36

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 35

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2021

Réuni le : 02/12/2021

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

le voyageur choisi pour le séjour aux Pays bas qui se déroulera du 9 au 13 mai pour les élèves de 1ere ASSP est AGRA.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 09/12/2021 08:05:20

BIEN_20212022_35_0730006K_211220235752

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés le voyageur choisi

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 35

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 37

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2021

Réuni le : 02/12/2021

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention de mutualisation de service et son annexe (contrat de mandat) avec le lycée Vaucanson pour la gestion des paies des AED recrutés par les EPLE employeurs.
Effet au 1er janvier 2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 09/12/2021 08:06:55

BIEN_20212022_37_0730006K_211212002137

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Convention de mutual

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 37

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 41-1

Annule et remplace l'acte n° 41 - 2021-2022

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2021

Réuni le : 02/12/2021

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Une PFMP est organisé pour 3 élèves de Tmode dans le cadre des projets ERASMUS; Un contrat est passé avec l'agence immobilière Portinaro pour l'hébergement des élèves (appartement loué 6 semaines du 2 janvier au 11 février pour un montant de 2290.00 euros + 96.60 euros de taxe de séjour).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20212022_41-1_0730006K_220104173157

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Une PFMP est organis

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 41-1

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Commentaire de rectification :

Observation n°1 : Non rétroactivité de l'acte

Observation n°2 : La convention deviendra exécutoire alors que la PFMP aura débuté.

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Imbert

Prénom : Jean-Luc

Signé le : 04/01/2022 17:31:57

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 40-1

Annule et remplace l'acte n° 40 - 2021-2022

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2021

Réuni le : 02/12/2021

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

En application de l'article R 421-20 6°d du code de l'éducation le CA autorise le chef d'établissement à passer les marchés à procédure adaptée (valeur estimée hors taxe du besoin inférieure aux seuils européens mentionnés dans un avis en annexe du code de la commande publique conformément à l'article L2123-1 et R2123-1), dont l'incidence financière est annuelle et dans la limite des crédits ouverts au budget.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20212022_40-1_0730006K_211222145744

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 40-1

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Commentaire de rectification : Fait, texte recopié ds le pavé.

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acquisition et aliénation des biens

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 38
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/11/2021
Réuni le : 02/12/2021
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acquisition ou l'aliénation des biens.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sortie d'inventaire pour mise au rebus de 2 machines datant de 1989 et 1984 poue une valeur de 4866.81.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 39

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2021

Réuni le : 02/12/2021

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat de contrôle préventif de l'aspiration menuiserie pour 3 ans au 01/01/2022

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 09/12/2021 08:07:42

BIEN_20212022_39_0730006K_211220154239

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Contrat de contrôle

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 39

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 42

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2021

Réuni le : 02/12/2021

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La convention Vallée + est soumise au vote du CA.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 16/12/2021 08:29:10

BIEN_20212022_42_0730006K_211222153109

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés La convention Vallée

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 42

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : AVANCE SUR MOBILITE ERASMUS CLE1

Numéro d'enregistrement : 43

Année scolaire : 2021-2022

Vu

le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-9
la délibération du conseil d'administration du 02/12/2021 acte n°42

Le chef d'établissement procède à

Le conseil d'administration autorise à tout personnel concerné par une mobilité ERASMUS de type « clé 1 » le versement d'une avance pour frais de voyage d'un montant de 80% du budget prévu à la convention. Au retour de la mobilité, le personnel devra justifier ses dépenses à l'aide de factures. Un remboursement complémentaire des frais sera réalisé par mandat au besoin. Au cas où les frais définitifs seraient inférieurs à l'avance, un ordre de reversement serait alors émis à l'encontre du personnel. Cette avance devra faire l'objet d'une demande (modèle joint à l'acte)

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1